

Séance ordinaire du
1^{er} février 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 1^{er} février 2021 par voie audiovisuelle.

QUORUM

Sont présents : Monsieur Pierre Deslauriers, maire
 Monsieur Michel Roberge, conseiller siège numéro 2
 Madame Linda Tremblay, conseillère siège numéro 3
 Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
 Monsieur Claude Boulianne, conseiller numéro 5
 Monsieur Éric Tremblay, conseiller siège numéro 6

Est absent : Monsieur Marc Guay, conseiller siège numéro 1

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie audiovisuelle, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Adoption de la procédure de huis clos par voie audiovisuelle
 - 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
 - 2.4 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Permis d'intervention – Route à l'entretien du MTQ
 - 3.2 Demande d'aide financière au député de Dubuc pour l'amélioration du réseau routier municipal
 - 3.3 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2021



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (416) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2021-02-10

R-2021-02-11

R-2021-02-12

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

- 3.4 MRC Fjord-du-Saguenay - Programme Initiatives culturelles --
- 3.5 Entente de collaboration pour la gestion des états d'urgence impliquant les navires de croisière
- 3.6 Demande de lumières de rue
- 3.7 Autorisation pour aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule électrique
- 3.8 Acceptation de la planification forestière 2021
- 3.9 Demande de reconnaissance de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai 2021
- 3.10 Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels
4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 5.1 Renouvellement de l'adhésion à la Société historique du Saguenay
6. **INVITATION**
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
 - 9.1 Lettre de la maison d'hébergement le Rivage
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2.1 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE HUIS CLOS PAR VOIE AUDIOVISUELLE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 2021-003 du 21 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie audiovisuelle. »

2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » le sujet suivant :

1- Programme de gratuité des cartes de saison pour les enfants de 13 ans et moins

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

2.4 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2020

La secrétaire-trésorière et directrice générale dépose au conseil municipal le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020.

3. RÉSOLUTION



N° de résolution
ou annotation

R-2021-02-14

R-2021-02-15

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.1 PERMIS D'INTERVENTION – ROUTE À L'ENTRETIEN DU MTO

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, appuyé par madame La conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander un permis d'intervention pour l'année 2021 lorsque la municipalité exécutera des travaux sur la route à l'entretien du ministère des Transports du Québec. De plus, la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux et à permettre que monsieur Pierre Deslauriers, maire, et madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit permis d'intervention.

3.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Considérant que certains chemins municipaux de la municipalité ont un urgent besoin de réparations;

Considérant que l'état de certains chemins nécessite des interventions immédiates, notamment au niveau de rechargement de la chaussée, de la pose d'enrobé bitumineux, des ponceaux, des accotements et des fossés;

Considérant que la municipalité entretient plus de 50 kilomètres de chemins municipaux;

Considérant l'implication de la municipalité et l'effort des contribuables dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au député de Dubuc, monsieur François Tremblay, une aide financière de 100 000 \$ pour l'amélioration du Chemin du Lac-à-la-Croix.

3.3 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10,4 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2017-2018 (14 % pour les garçons et 7,3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104/MP

R-2021-02-16

R-2021-02-17

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 15 au 19 février 2021, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean sous le thème Nos gestes, un plus pour leur réussite, dans l'esprit de prendre « Un moment. Pour eux. », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications.

3.4 MRC FJORD-DU-SAGUENAY – PROGRAMMES INITIATIVES CULTURELLES

Projet : Les trésors cachés de Saint-Félix-d'Otis

Promoteur : Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Coût du projet : 3 750 \$

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis : 750 \$

MRC Fjord-du-Saguenay : 3 000 \$

Considérant que le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet Les trésors cachés de Saint-Félix-d'Otis du Programme initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay et d'autoriser la chargée de projet, madame Iris Paquette-Perreault, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.5 ENTENTE DE COLLABORATION POUR LA GESTION DES ÉTATS D'URGENCE IMPLIQUANT LES NAVIRES DE CROISIÈRES

CONSIDÉRANT le projet d'Entente de collaboration pour la gestion des incidents impliquant les navires de croisière à intervenir entre ville de Saguenay et la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et dont l'objet est d'établir les modalités de collaboration entre ces dernières et de circonscrire les paramètres de leur intervention, lorsqu'un tel incident survient à l'intérieur du territoire de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de conclure une telle entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis autorise monsieur Pierre Deslauriers,



N° de résolution
ou annotation

R-2021-02-18

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

maire, et madame Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, conformément au projet soumis, l'Entente de collaboration pour la gestion des incidents impliquant les navires de croisière entre ville de Saguenay et la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

3.6 DEMANDE DE LUMIÈRES DE RUE

Considérant que les propriétaires du Chemin du Lac Brébeuf constatent que depuis le début de la pandémie il y a beaucoup plus de marcheurs dans le secteur et qu'il est devenu très dangereux d'y circuler à pied;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'installation de trois (3) lumières de rue dans le secteur du Chemin du Lac Brébeuf.

R-2021-02-19

3.7 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Considérant que la MRC Fjord-du-Saguenay a mis en place un programme de subvention pour l'achat d'un véhicule électrique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présent d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule électrique pour la municipalité.

R-2021-02-20

3.8 ACCEPTATION DE LA PLANIFICATION FORESTIÈRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis accepte la planification forestière 2021, présentée par monsieur Éric Bouchard, ing.f. De plus, le conseil municipal autorise monsieur Pierre Deslauriers, maire, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

R-2021-02-21

3.9 DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE DU 17 MAI 2021

CONSIDÉRANT que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis proclame le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.

3.10 PROGRAMME HYDRO-QUÉBEC POUR LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de janvier 2021, 4 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 90 000,00 \$ répartie comme suit :



N° de résolution
ou annotation

R-2021-02-22

R-2021-02-23

R-2021-02-24

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
2	Rénovation	30 000,00 \$	50,00 \$
1	Agrandissement résidentiel	60 000,00 \$	60,00 \$
1	Lotissement	0,00 \$	15,00 \$
4	TOTAL	90 000,00 \$	125,00 \$

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.1 RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le renouvellement de l'adhésion à la Société historique du Saguenay.

6. INVITATION

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux n'ont pas eu de rencontre au cours des dernières semaines.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 PROGRAMME DE GRATUITÉ DES CARTES DE SAISON POUR LES ENFANTS DE 13 ANS ET MOINS

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le programme de gratuité des cartes de saison pour le Mont-Edouard au coût de 1 000 \$.

9. CORRESPONDANCE

9.1 Lettre de la maison d'hébergement le Rivage

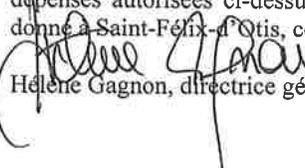
10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 195 300,00 \$.

CHEQUE	FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
1811	Amec construction inc.	95 518,31 \$	Projet caserne
1812	Association des directeurs municipaux	959,13 \$	Renouvellement ADMQ
1813	Biblio du Saguenay-Lac-St-Jean	5 093,13 \$	Cotisation
1814	Bouchard Langis	500,00 \$	Remboursement dépôt puits
1815	Boudreault Alexandre	1 000,00 \$	Remboursement fosse et puits
1816	Bureautique FTI	3 694,15 \$	Portable, ordinateur
1817	Corp. municipaux bâtiment & enviro	436,91 \$	Renouvellement COMBEQ
1818	Croix Rouge Canadienne	171,53 \$	Entente de services
1819	Debeaute Alexandre	500,00 \$	Remboursement dépôt puits
1820	Déry télécom	10 916,25 \$	Travaux caserne
1821	Hydro Québec	2 607,16 \$	Électricité
1822	Martel Jean-Claude	500,00 \$	Remboursement dépôt puits
1823	MRC du Fjord-du-Saguenay	9 351,93 \$	Quote-part
1824	Norda Stelo	679,60 \$	Honoraires rue Simard
1825	Nutrinor	1 155,52 \$	Diesel
1826	Painchaud Sylvie	500,00 \$	Remboursement dépôt puits
1827	Produits sanitaires Lépine	91,75 \$	Matériel
1828	Québec Municipal	341,64 \$	Abonnement annuel
1829	Services sanitaires Bonneau	229,95 \$	Roll-off
1830	Simard Lise	575,50 \$	Remb. dépôt puits et vidange
1831	Tremblay Dany	500,00 \$	Remboursement dépôt puits
1832	Unigec	9 830,36 \$	Honoraires caserne
1833	Pétroles RL	231,00 \$	Essence
Salaires nets janvier 2021			
Dépôt direct	Salaires nets	27 768,09 \$	Du 27-12-2020 au 23-01-2021
Dépôt direct	Ministère du Revenu Québec	9 884,48 \$	D.A.S. janvier 2021
Dépôt direct	Receveur général du Canada	3 226,45 \$	D.A.S. janvier 2021
Dépôt direct	La Great-West	3 201,46 \$	Assurances collectives
Dépôt direct	RREMQ	2 658,24 \$	Fonds pension employés
Dépôt direct	Retraite Québec	3 178,36 \$	Fonds pension élus
Total des dépenses		195 300,00 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 1^{er} février 2021.


Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière



R-2021-02-25
N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

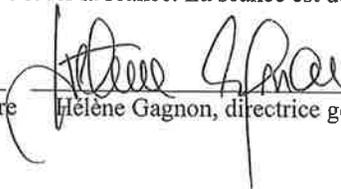
10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyée par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire



Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.